



Conduite sous emprise stupefiant

Par **Salomone**, le **17/04/2016** à **21:44**

Bonjour, je me suis fait arrêté par les gendarmes lors d'un contrôle banal et fait un test salivaire révèle positif et ce qui s'en suit, garde à vue de 5 h pour usage , pour détention (120 grammes) et production suite à une perquisition à mon domicile avec mon accord à cause de leur menaces de venir avec les chiens et toute l'attirail et prise de sang, et rétention du permis pour 72 h. Pour le moment , soit un mois après, toujours pas de nouvelles de la gendarmerie concernant mon taux thc, et pas de suspension administrative non plus. Il me reste 8 points sur mon permis.

Quels peuvent être les poursuites , et dois faire un stage pour récupérer des points . Merci d'avance.